



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mai 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 61 de sa résolution [2409 \(2018\)](#), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un exposé des progrès réalisés aux niveaux politique et technique, au cours de la période du 21 mars au 26 avril 2018, vers la tenue des élections du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles entravant l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

Exposé du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016, au 26 avril 2018

1. Le présent exposé, qui porte sur les faits survenus du 21 mars au 26 avril 2018 en République démocratique du Congo, est présenté en application de la résolution [2409 \(2018\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité priait le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 30 jours des progrès réalisés aux niveaux politique et technique vers la tenue des élections du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles qui pourraient entraver la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016.

I. Principaux faits survenus au niveau politique en ce qui concerne le processus électoral et la mise en œuvre de l'accord politique

2. Le Gouvernement et d'autres institutions nationales de la République démocratique du Congo, dont le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, ont pris des mesures en vue de réaliser certains des principaux objectifs d'étape du processus électoral. Les 21 et 29 mars et le 17 avril, le Conseil national a présenté des recommandations au Ministère de l'intérieur et de la sécurité en vue de mettre fin au dédoublement de certains partis politiques d'opposition. Par la suite, le Gouvernement a soumis des listes révisées de partis politiques et de plateformes électorales à la Commission électorale nationale indépendante, qui doit publier la liste définitive des partis politiques admis à présenter des candidats aux élections présidentielle et législative nationales et aux élections provinciales du 23 décembre 2018. Le 27 mars, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale pour examen un projet d'amendement à la loi de 2015 sur les manifestations publiques. Le 16 avril, à Kinshasa, une réunion extraordinaire du Conseil des ministres présidée par le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a adopté le projet de loi sur la répartition des sièges pour les élections nationales, provinciales et locales. Selon le calendrier électoral, une fois adoptée par le Parlement, la loi doit être promulguée par le Président le 8 mai au plus tard.

3. Les discussions entre les principaux partis d'opposition en vue de créer de nouvelles alliances ou plateformes politiques se sont poursuivies. Suite à son élection à la présidence de l'Union pour la démocratie et le progrès social le 31 mars, Félix Tshisekedi a annoncé son intention de se porter candidat à l'élection présidentielle et a indiqué que son parti était disposé à forger des alliances politiques en vue d'assurer une passation de pouvoir démocratique en décembre 2018. Le Mouvement de libération du Congo et l'Union pour la nation congolaise ont également appelé l'opposition à se rassembler derrière un seul candidat à la présidence.

4. Un débat s'est ouvert sur la question de la nationalité et de l'éligibilité des candidats. Selon la Constitution et les lois en vigueur, la nationalité congolaise est « une et exclusive » et les candidats doivent être Congolais d'origine. Le 27 mars, d'après des informations parues dans les médias, le Procureur général de la République, Flory Kabange Numbi, a ouvert une information judiciaire au sujet de la nationalité du candidat d'opposition à la présidentielle Moïse Katumbi, qui vit en exil, déclarant que celui-ci avait détenu la nationalité italienne entre 2000 et 2017. Les noms de plusieurs femmes et hommes politiques congolais présumés avoir la double nationalité, dont des membres du Parlement et du Gouvernement, ont été publiés dans les médias. Emmanuel Ramazani Shadary, Secrétaire permanent du parti au pouvoir,

le Parti du peuple pour la reconstruction et le démocratie, a demandé aux membres du parti ayant plus d'une nationalité de se conformer à la Constitution en régularisant leur situation après du Ministère de la justice, faute de quoi ils pourraient ne pas être autorisés à se présenter aux élections. Les partisans de M. Katumbi ont estimé que l'ouverture d'une enquête judiciaire au motif que leur candidat aurait une double nationalité était une manœuvre supplémentaire du Gouvernement destinée à empêcher celui-ci de participer aux élections du 23 décembre.

II. Principaux faits nouveaux concernant la mise en œuvre de l'accord

Faits nouveaux au niveau électoral

5. Le 6 avril, la Commission électorale nationale indépendante a publié le fichier électoral définitif à l'issue d'une révision qui a abouti à la suppression de 6 millions de doubles inscriptions et à la radiation de personnes n'ayant pas l'âge requis pour voter. Le nombre total d'électeurs inscrits s'établit actuellement à 40 287 387, dont 50 % de femmes. Le 10 avril, conformément au calendrier électoral, la Commission a lancé un appel d'offres pour faire procéder à un audit indépendant du fichier. La Commission a également achevé l'établissement du Code de bonne conduite des partis politiques, regroupements politiques et candidats indépendants. Ce code a été signé par plus de 200 partis politiques, qui représentent le tiers des partis enregistrés. Le 17 avril, le Président de la Commission, Corneille Nangaa, a annoncé que, suite aux préoccupations exprimées par certains acteurs nationaux et internationaux concernant l'utilisation des machines électorales lors des prochaines élections, la Commission lancerait un audit desdites machines.

6. L'absence d'un plan de financement clair de la Commission électorale nationale indépendante demeure l'un des principaux problèmes. Le 28 mars, conformément à la décision du Gouvernement d'assumer le financement intégral du processus électoral, le Ministère des finances a déboursé 22,6 millions de dollars pour la Commission. Par ailleurs, la Commission n'a pas encore adhéré au plan de financement multidonateurs révisé au titre du Projet d'appui au cycle électoral au Congo, d'un montant de 67 millions de dollars. La capacité de la Commission de s'acquitter de ses responsabilités sur le plan logistique et en matière d'information des électeurs, domaines dans lesquels le Projet devait apporter un soutien, risque d'en pâtir.

7. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a démarré la deuxième phase du plan de soutien logistique aux élections, qui doit se dérouler du 1^{er} mars au 23 décembre 2018. Le plan prévoit la mobilisation des principaux moyens requis pour la distribution de matériel électoral sensible et non sensible ; le recrutement de personnel et leur installation dans les locaux de la Commission électorale nationale indépendante ; et la coordination avec des partenaires pour assurer la distribution du matériel en temps voulu. La MONUSCO prépare actuellement un document d'appel d'offres pour l'affrètement des moyens aériens nécessaires, ainsi qu'un avenant au contrat d'achat de carburant en vue de l'approvisionnement en carburant d'aviation supplémentaire pour assurer la distribution du matériel électoral. La Mission procède par ailleurs à une évaluation des sites dans les 3 centres de réception et les 15 pôles de distribution en prévision de la distribution du matériel électoral dans 129 sites.

8. Il convient de noter qu'au moment de l'établissement du présent exposé, la MONUSCO n'avait pas reçu de demande officielle de soutien concernant l'installation des machines à voter de la part de la Commission électorale nationale

indépendante. D'après le calendrier électoral de la Commission, l'achat des machines à voter et du matériel électoral aurait dû être achevé le 16 avril 2018. Toutefois, la Mission attendait toujours des éclaircissements sur la procédure d'achat. L'arrivée tardive du matériel électoral réduira le délai de distribution et contraindra la MONUSCO à modifier ses préparatifs logistiques, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour la Mission.

Rétrécissement de l'espace politique et violences imputables à l'application de l'accord dans le contexte électoral

9. L'espace politique a continué de faire l'objet de restrictions malgré une relative réduction du nombre de violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales. Bien que le Ministre des droits de l'homme de la République démocratique du Congo ait annoncé, à la trente-septième session du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenue du 26 février au 23 mars 2018, que l'interdiction générale des manifestations politiques serait levée, les manifestations pacifiques organisées le 26 mars par le mouvement de jeunes Lutte pour le changement, à Kindu (province de Maniema) et à Beni, Goma et Kasindi (province du Nord-Kivu), pour demander que le mandat de la MONUSCO soit renforcé, ont été réprimées par les forces de sécurité nationales. Le 2 avril, un sit-in pacifique, organisé par des membres de la société civile à Tshikapa (province du Kasai), a également été réprimé par la police qui a arrêté quatre personnes, dont un journaliste. Le 7 avril, à Lubumbashi (province du Haut-Katanga), quatre personnes, dont un mineur, ont été arrêtées et détenues alors qu'elles se rendaient à une réunion politique organisée par la plateforme d'opposition Ensemble pour le changement. Le 28 mars, à Tshikapa, un journaliste a été arrêté et détenu pendant deux jours à propos d'un article qu'il avait affiché sur les médias sociaux, dans lequel il dénonçait les menaces et intimidations dont les médias étaient l'objet de la part de certains agents du Gouvernement provincial. Aucun prisonnier politique n'a été libéré pendant la période considérée. Au moins 86 prisonniers politiques restaient détenus, et certains des prisonniers politiques mentionnés dans l'accord politique de décembre 2016 n'avaient toujours pas été libérés.

Mesures de confiance

10. Lors de sa session plénière extraordinaire sur le dédoublement des partis politiques tenue le 29 mars, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral n'a pas autorisé deux personnalités politiques – le Premier Ministre Bruno Tshibala (Union pour la démocratie et le progrès social/Tshibala) et Pierre Lumbi (Mouvement social pour le renouveau/Lumbi) – à représenter leur parti. La décision a provoqué de nouvelles manifestations et appels à la démission du Président du Conseil national, Joseph Olenghankoy. La session plénière extraordinaire faisait suite à la réunion du 21 mars au cours de laquelle le Conseil national avait recommandé qu'il soit mis fin au dédoublement du Groupe des sept partis politiques (le « G7 »), mais avait reconnu le Mouvement social pour le renouveau dirigé par François Rubota (Majorité présidentielle) aux dépens de l'aile du Mouvement dirigée par Pierre Lumbi, au motif que ce dernier n'avait pas fourni les documents d'enregistrement nécessaires.

III. Mesures de bons offices à l'appui de l'application de l'accord

11. Le climat de suspicion qui règne entre les parties prenantes et leur profonde défiance vis-à-vis du processus électoral et du rythme avec lequel les mesures de confiance sont mises en œuvre continuent d'alimenter les tensions politiques. Outre

les efforts visant à favoriser la coordination et la cohérence de l'action menée par l'ONU et les partenaires régionaux et internationaux à l'appui des élections, il faut s'attaquer au problème que constitue la méfiance du Gouvernement à l'égard de certains partenaires internationaux essentiels. Dans ce contexte, l'ONU continue d'user de ses bons offices afin de promouvoir le dialogue entre les acteurs politiques et d'encourager les partenaires régionaux et internationaux à maintenir leur engagement visant à créer des conditions propices à la tenue en temps voulu d'élections crédibles et pacifiques.

12. Le 29 mars, à Brazzaville, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a rencontré le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa double qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, afin d'avoir un échange de vues sur le processus électoral en République démocratique du Congo et sur les problèmes qui s'y rapportent.

13. Au cours de la période à l'examen, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo a poursuivi ses consultations avec les acteurs nationaux concernés, mettant notamment l'accent sur le soutien à apporter à l'organisation d'élections crédibles et ouvertes à tous. Dans ce cadre, elle a rencontré le Président de l'Union pour la démocratie et le progrès social et dirigeant de la coalition de l'opposition Le Rassemblement, Félix Tshisekedi, le 23 mars, le chef de cabinet du Président le 2 avril, le Gouverneur de Kinshasa, André Kimbuta, le 4 avril, le Président Kabila le 6 avril, le Conseiller spécial du Président en matière de sécurité, Jean Mbuyu, le Ministre chargé des relations avec le Parlement, Jean-Pierre Lisanga Bonganga et le Secrétaire permanent du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, Emmanuel Ramazni Shadary, le 19 avril, et le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, Henri Mova Sakanyi, le 20 avril. Le 4 avril, ma Représentante spéciale a également rencontré tous les ambassadeurs des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe accrédités auprès de la République démocratique du Congo, avec lesquels elle a eu des échanges de vues sur la situation politique, électorale et en matière de sécurité du pays. Elle a particulièrement insisté sur l'importance des mesures que devaient prendre les membres de cette communauté régionale pour remédier à la situation. Elle s'est par ailleurs rendue à Bunia (province d'Ituri), où elle a rencontré les autorités provinciales avec lesquelles elle s'est entretenue de la situation politique et des conditions de sécurité régnant dans la province, notamment des mesures à prendre pour y créer un climat propice à la tenue d'élections. Le 13 avril, elle s'est rendue à Beni (province du Nord-Kivu), où elle a tenu des discussions analogues avec le maire de la ville de Beni et l'Administrateur du Territoire de Beni.

14. Le 24 avril, à Luanda, le Président Kabila a participé aux travaux du Sommet de la double troïka des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Dans son communiqué final, où il a abordé d'autres questions régionales, le Sommet a invité tous les acteurs politiques congolais à rester attachés à la mise en œuvre du calendrier électoral, a assuré qu'il continuait de soutenir le processus électoral et, compte tenu des progrès réalisés vers la tenue des élections, est revenu sur la décision qu'il avait prise de dépêcher un Envoyé spécial en République démocratique du Congo.

IV. Observations

15. Je me félicite des progrès accomplis vers la réalisation de certains objectifs d'étape importants du processus électoral et des efforts résolus déployés par la

Commission électorale nationale indépendante pour respecter les échéances fixées dans le calendrier électoral. Toutefois, les divergences qui subsistent entre les différents acteurs politiques concernant le processus électoral et l'absence d'espace politique continuent de menacer la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous. J'exhorte le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour instaurer la confiance dans le processus électoral et préparer la voie à une passation de pouvoir démocratique, conformément aux dispositions de l'accord politique du 31 décembre 2016 et de la Constitution congolaise. Des progrès dans la mise en œuvre des mesures de confiance envisagées dans l'accord sont indispensables pour apaiser les tensions politiques et créer un climat propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous. En publiant rapidement la liste des partis et plateformes politiques, la Commission électorale pourrait contribuer à lever les soupçons existants et à instaurer la confiance entre elle et les acteurs politiques.

16. Pour répondre aux aspirations légitimes du peuple congolais, toutes les parties concernées doivent s'engager réellement et de manière constructive en faveur du processus politique. J'exhorte la majorité au pouvoir à s'élever au-dessus des considérations partisans et à prendre des mesures en vue de consolider les pratiques démocratiques en République démocratique du Congo. J'engage le Gouvernement à garantir que tous les acteurs politiques soient traités sur un pied d'égalité et à prendre des initiatives pour augmenter le nombre de femmes se portant candidates. La levée de l'interdiction des manifestations publiques contribuerait fortement à ouvrir l'espace politique, permettant par là même au peuple congolais d'exercer librement ses droits civils et politiques.

17. Nous sommes à la veille d'étapes capitales du processus électoral, comme la distribution du matériel électoral qui doit démarrer le 12 mai. La dynamique créée par la publication du calendrier électoral et la promulgation en temps voulu de la loi électorale risque d'être entravée si le financement de la Commission électorale nationale indépendante n'est pas assuré. J'engage le Gouvernement à verser régulièrement à la Commission les fonds nécessaires à son fonctionnement. Tout retard de financement pourrait retarder la tenue des élections et conduire à l'apparition de nouvelles tensions politiques.

18. Enfin, j'engage les acteurs internationaux et régionaux à fournir, en étroite collaboration avec le Gouvernement, un soutien à la République du Congo pour l'aider à remédier aux difficultés qu'elle rencontre sur le plan politique et à ses problèmes de sécurité. La République démocratique du Congo a plus que jamais besoin de nos efforts conjugués. Je demande instamment au Conseil de sécurité et à ses partenaires de n'épargner aucun effort en vue de soutenir les initiatives de dialogue et la tenue d'élections en temps voulu.